**31ème session du Groupe de travail de l’Examen périodique universel**

**(5-16 novembre 2018)**

**Malte**

**Intervention du Représentant Permanent de la France**

Genève, le mercredi 14 novembre 2018 (après-midi)

Merci Monsieur le Président.

La France remercie la délégation de Malte pour la présentation de son rapport.

La France salue les efforts de Malte afin de mettre en œuvre plusieurs des recommandations faites lors de l’examen de 2013, notamment la ratification en 2015, de la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées.

La France recommande à Malte :

1) Lever les réserves à la Convention sur l’élimination de toutes les formes de discrimination à l’égard des femmes, incompatibles avec le principe d’égalité entre les hommes et les femmes ; et ratifier le protocole facultatif à ce traité ;

2) Réformer la législation sur l’avortement en vue d’une légalisation et améliorer l’offre de services de santé sexuelle et reproductive, notamment de planification familiale ;

3) Poursuivre la réforme de la législation des médias dans le sens d’une meilleure protection des journalistes ;

4) Assurer la pleine mise en œuvre des règles européennes en matière de lutte contre le blanchiment./.

La France souhaite plein succès à la délégation de Malte pour cet examen.

Je vous remercie./.